

COMMUNE D'OISSERY

PROCES VERBAL

<b>Nbre de conseillers</b>	L'an deux mil dix-neuf, le 11 mars à 20 heures 30,
En exercice : 19	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
Présents : 12	en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis
Votants : 14	CHAUVET, Maire.
<b>Date de Convocation</b>	<b><u>Etaient présents</u></b> : Mrs Serge Menu, Jean-Louis Ragon, Mme
06/03/2019	Bernadette Martinez, Mme Jean-Marie Torset, Mme Monique
<b>Date d'affichage</b>	Gastellu, Mrs Etienne Lorenzo, Arnaud Geurts, David Michel,
06/03/2019	Mme Frédérique Fileppi, Mrs Philippe Lemaître, Fabrice Pouilly.
	<b><u>Absents excusés représentés</u></b> : Mr Alain Sanchez pouvoir
	donné à Mr Jean-Marie Torset ; Mme Lorna Georgopoulos
	pouvoir donné à Mr David Michel.
	<b><u>Absents</u></b> : Mmes Pascale Delarosière, Katia Bonnefoy, Arielle
	Montoban, Mrs François Vidaud, Joachim Florentin.
	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Mr David Michel.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'à chaque conseil municipal, tous les points inscrits à l'ordre du jour sont préalablement débattus et travaillés par les membres du conseil municipal lors des différentes réunions de travail.

**Monsieur le Maire** transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 1, nombre de mariages : 0, nombre de PACS : 0, nombre de décès : 1. Le nombre de demandeurs d'emploi : 106 au 15 février 2019.

**Informations diverses**

Abris voyageurs rue de condé

**Monsieur le Maire** informe que suite à la demande de plusieurs usagers de lignes de bus du point d'arrêt « rue de condé », un courrier a été adressé à Monsieur le Président du Département de Seine-et-Marne sur la faisabilité d'équiper cet arrêt d'un abri-voyageurs. Une réponse négative vient de parvenir en Mairie, au motif que l'emplacement ne dispose pas de la place nécessaire et ne peut ainsi répondre aux normes de sécurité ; il est d'autre part rappelé que la commune est déjà équipée de six abris-voyageurs du Département.

## Rétrocession Chemin de la Procession

**Monsieur le Maire** informe que pour la rétrocession à la Commune du Chemin de la Procession il avait été indiqué qu'il fallait établir un état des lieux et réaliser les travaux, si nécessaire. Toutefois, après avoir pris attache auprès du lotisseur, il s'avère qu'un constat d'Huissier a été réalisé en décembre 2014 pour permettre la rétrocession de ce lotissement à la Commune. Suite à l'établissement de cet état des lieux, les travaux avaient été réalisés mais la rétrocession à la commune n'avait pu se faire car plusieurs propriétaires n'avaient pas fait réaliser leur contrôle d'assainissement. A ce jour, tout est rentré dans l'ordre, le constat d'huissier vient de parvenir en mairie, ce point sera par conséquent inscrit au prochain ordre du jour.

**Monsieur Serge Menu** Adjoint au Maire en charge des finances, indique qu'il doit y avoir des dégradations depuis tout ce temps et que ce n'est pas à la commune d'en supporter les frais ; il faudrait se rendre sur place pour dresser un état des lieux par rapport au constat d'Huissier.

**Monsieur le Maire** répond qu'effectivement il doit y avoir quelques dégradations mais les travaux mentionnés sur le constat d'Huissier avaient été réalisés ; si la rétrocession s'était déroulée de suite, nous en serions au même point aujourd'hui avec ces nouvelles détériorations.

**Monsieur Serge Menu** précise qu'il y a tout de même des bordures cassées, il y a des travaux à faire, ce n'est pas à la commune de supporter ces frais.

**Monsieur Jean-Marie Torset** Conseiller Municipal, ajoute que s'il y a des dégradations, les réparations seront à négocier avec l'aménageur.

**Monsieur le Maire** indique qu'il faudra se rendre sur place pour vérifier et faire un comparatif par rapport au constat d'Huissier.

## Rétrocession rue des Merisiers

**Monsieur le Maire** informe avoir réceptionné l'accord des propriétaires pour la rétrocession à la Commune de la rue des Merisiers. Une réunion sera organisée sur place afin d'établir un état des lieux pour ensuite inscrire ce point à un prochain ordre du jour.

## Décès

**Monsieur Jean-Louis Ragon** Adjoint au Maire en charge des cérémonies informe l'assemblée du décès de Monsieur Marcel Delon, rescapé de la bataille du 26 août 1944 ; il rappelle que tous les ans il faisait un don de 100 euros à la commune.

## **Projet d'installation d'un système de vidéo-protection.**

**Monsieur Serge Menu** Adjoint au Maire en charge des finances rappelle que par délibération n° 16-07 en date du 8 mars 2016, le conseil municipal à l'unanimité, a décidé de recourir à la consultation des électeurs par voie de référendum, afin de recueillir l'avis de la population sur le projet d'installation d'un système de vidéo-protection sur la commune dont le coût était estimé à un montant H.T. de 134.174 euros. Que par cette même délibération, il avait été indiqué que les travaux ne seraient réalisés qu'à la condition que la commune puisse obtenir une subvention à hauteur de 50 % minimum. Considérant qu'un projet soumis à référendum est adopté que si la moitié au moins des électeurs inscrits a pris part au scrutin et que s'il réunit la majorité des suffrages exprimés ; si ces conditions ne sont pas réunies, le référendum n'a qu'une valeur consultative. Lors du référendum en date du 12 juin

2016, 316 électeurs sur 1404 électeurs inscrits avaient émis un avis lequel était favorable à la majorité au projet d'installation d'un système de vidéo-protection. Un marché a été lancé, lequel est actuellement en cours ; il s'avère que le coût de cette opération est revu à la baisse, il est estimé à environ 80.000 € H.T. et le montant de la subvention à percevoir est de 40 % du montant H.T.

**Monsieur Philippe Lemaître** Conseiller Municipal indique que le montant des dégradations annuel est d'environ 2.000 euros, que par conséquent les 48.000 euros restant à la charge de la commune correspondent à environ 24 années de couverture de réparations, tout en sachant que les caméras seront obsolètes bien avant les 24 ans et qu'il faudra les remplacer. Il convient d'ajouter également le coût de la maintenance.

**Monsieur Serge Menu** informe que le coût de l'entretien annuel est d'environ 4.000 euros.

**Monsieur Philippe Lemaître** précise que ces montants pourraient être investis dans des travaux urgents de voirie. En effet, une route est très endommagée et elle est par conséquent dangereuse ; ce montant permettrait de faire une partie de cette route. De plus, il ressort de plusieurs études que très souvent les caméras ne résolvent pas les problèmes qui se sont produits sur les Communes.

**Monsieur le Maire** répond qu'il a longtemps pensé la même chose mais par exemple, il y a quelques temps un cycliste est décédé sur la Commune. S'il y avait eu des caméras, la gendarmerie aurait pu voir ce qui s'est passé, comme un accrochage, un souffle de véhicule, une mauvaise chute, etc...

**Monsieur Philippe Lemaître** ajoute qu'à la base, il n'a rien contre l'installation de caméras de protection en général et que c'est juste pour une question de coût qu'il est contre.

**Monsieur le Maire** précise que l'installation de caméras sécurise psychologiquement une partie de la population.

**Monsieur Serge Menu** indique que les caméras ne vont pas résoudre tous les soucis mais cette installation est dissuasive ; les Communes équipées constatent moins de délinquance et moins de dégradations. Actuellement sur la commune environ 2.000 euros par an sont dépensés pour la réparation des dégradations.

Vu ces nouvelles données financières par rapport au référendum, il est demandé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis sur la continuité ou non du marché de vidéo-protection.

Le conseil municipal émet un avis favorable la majorité, pour la continuité de la procédure de marché public pour l'installation d'un système de vidéo-protection

Contre : 1 (Philippe Lemaître),

Abstentions : 4 (Jean-Marie Torset, David Michel, Lorna Georgopoulos, Fabrice Pouilly),

Pour : 9.

### **Convention de participation d'acquisition d'un test d'efficacité psychologique du RASED.**

**Monsieur Jean-Louis Ragon** expose que dans le cadre de l'accompagnement, l'aide et la prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire par le RASED, il est proposé une mutualisation avec plusieurs communes, pour l'achat d'un test d'efficacité psychologique « Wisc V ». La commune de Saint-Soupplets propose de centraliser cette acquisition basée sur un devis d'un montant de 1.943,94 euros ; le coût revenant à la charge de la commune d'Oissery s'élève à la somme de 513,49 euros qu'il conviendra de régler directement à la commune de Saint-Soupplets.

**Monsieur Serge Menu** demande qui fait appel au RASED ?

**Monsieur Jean-Louis Ragon** répond que c'est l'éducation nationale qui fournit le personnel et le matériel est à la charge de la collectivité.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **Adhésion au groupement d'intérêt public ID 77.**

**Monsieur le Maire** expose que dans le cadre de l'aménagement du territoire le Département de Seine-et-Marne propose de mettre à disposition des collectivités une palette d'expertises de haut niveau des services départementaux et des organismes associés au Département en mutualisant les compétences départementales pour offrir aux collectivités conseils et accompagnement dans la formalisation ainsi que le montage de leurs projets en créant le Groupement d'Intérêt Public (GIP) ID77.

Ce groupement a ainsi été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seine-et-marnais aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie, ainsi qu'il ressort de sa convention constitutive.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement d'intérêt public « ID 77 » et de signer la convention constitutive du groupement d'intérêt public ID 77.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité,

**Monsieur le Maire** ajoute qu'il a été contacté par le département proposant le passage d'un camion « mobil'histoire » pour une exposition et qu'il a donné son accord.

## **Versement d'une indemnité à un stagiaire.**

**Monsieur le Maire** expose que dans le cadre d'une formation en milieu professionnel, une jeune stagiaire a effectué un stage non rémunéré au service administratif d'une durée de trois semaines. Ce stagiaire a exécuté rigoureusement avec un comportement exemplaire toutes les tâches qui lui ont été confiées, il est proposé de lui attribuer une indemnité pour le remercier du travail effectué d'un montant de 50 euros par semaine soit un montant total de 150 euros (cent cinquante euros).

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité,

**Monsieur le Maire** remercie les membres du conseil municipal.

## **Questions diverses.**

. Collecte de sang :

**Madame Bernadette Martinez** Adjointe au Maire en charge des Associations, informe qu'au cours de la dernière collecte de sang organisée sur la Commune par l'E.F.S. le Lundi 25 Février dernier, se sont présentés 87 volontaires, 79 ont été prélevés dont 5 nouveaux donateurs qu'elle remercie.

Elle précise qu'en début d'après-midi il n'y avait pas grand monde mais qu'après tout est rentré dans l'ordre.

**Monsieur Fabrice Pouilly** Conseiller Municipal, indique que sur le panneau d'affichage électronique il était indiqué que la collecte commençait à 14 heures 30 alors qu'elle démarrait à 15 heures.

. Dates à retenir :

- . 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19 heures : réunion de travail sur le budget communal
- . 15 avril 2019 à 20 h 30 : conseil municipal précédé d'une réunion de travail à 19 heures 30

**Monsieur le Maire** demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 15.